

Madame, Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Cette rentrée est malheureusement de nouveau marquée par un contexte épidémique difficile.

Je vous communique les nouvelles règles de prévention, qui s'appliquent tant aux élèves qu'aux personnels (+ document annexé) :

**1- Contexte sanitaire :**

Il n'y a pas de durcissement des mesures sanitaires pour l'instant, ce qui implique que le port du masque ne reste obligatoire qu'en intérieur pour les personnels et élèves, même si nous le recommandons fortement en extérieur.

(Pour information, le port du masque est obligatoire dans l'espace public de la commune de Pons. Les élèves et parents doivent donc le porter devant le collège.)

Toutes les autres mesures de prévention : respect des gestes barrières, usage du gel et lavage régulier des mains, aération et nettoyage des locaux et points de contact... continuent d'être appliquées.

**2- Gestion des cas de covid :**

Les nouvelles règles pour les personnes positives et les cas contact, quel que soit le variant, sont les suivantes :

**Cas positifs :**

Les élèves positifs dont le schéma vaccinal est à jour devront s'isoler pendant sept jours ; cet isolement peut cependant être ramené à cinq jours en cas de test antigénique ou PCR négatif à cet horizon.

Les élèves qui ne sont pas vaccinés devront s'isoler dix jours, avec un retour possible au bout de sept jours en cas de test antigénique ou PCR négatif à cet horizon.

**Cas contacts :**

Les élèves vaccinés déclarés cas contact n'auront pas à s'isoler. Il conviendra de faire un test antigénique ou PCR dès son recensement en tant que cas contact puis des autotests pour se surveiller.

Les élèves non vaccinées devront s'isoler sept jours, assorti d'un test antigénique ou PPCR pour leur retour.

**Cas particulier pour les élèves de moins de 12 ans** (ce qui concerne le niveau 6<sup>ème</sup> principalement) :

Quelque soit le statut vaccinal,

- les élèves positifs devront s'isoler 7 jours (ramenés à 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif à cet horizon

- les élèves cas contact pourront rester en classe, à condition de produire un test antigénique ou PCR négatif.

Nous demandons aux familles d'informer la vie scolaire aussitôt que possible de toute situation relative à leur enfant en rapport avec le covid, et de nous fournir les résultats des tests réalisés pour écourter les périodes d'isolement afin que nous puissions accepter vos enfants en classe.

Les élèves isolés à leur domicile devront faire leur travail scolaire sur la base des éléments transmis par leurs professeurs sur pronote et des copies des cours d'un camarade de la même classe que nous vous ferons parvenir.

Avec mes meilleures salutations,

Philippe Robin

